



Abus de faiblesse et activités extra - scolaires

Par Visiteur

Bonjour,

Notre fille de 14 ans a suivi des activités extra-scolaires musicales avec un enseignant de son collège et quelques élèves de sa classe l'année dernière. Nous avons surpris cette année des communications (SMS) que cet enseignant lui envoie longuement. Les messages amoureux de cet adulte nous inquiètent. Nous l'avons appelé pour le sommer d'arrêter toute communication avec notre fille mais alors qu'il avait accepté, il continue. Nous ne disposons pas de preuves les messages étant effacés mais avons demandé à l'opérateur de nous fournir le détail des communications. Nous sommes très inquiet et avons pris rendez vous avec le chef d'établissement demain car nous souhaiterions qu'il organise un rendez vous avec ce professeur. Que nous conseillez vous. Je crains un plan de cet adulte peu avouable. Nous n'avons rien dit à ce jour à notre fille. Elle a de bons résultats scolaires et tout semble pour l'instant convenable . Nous n'avons pas non plus déposé plainte. Nous souhaiterions simplement que ce type de relation tendancieuse cesse au plus vite. Nous nous sentons coupables de plus car ce professeur a instauré une relation de confiance avec notre fille en venant à notre domicile lui donner des cours particuliers en ma présence et un beau jour nous l'avons retrouvé dans le haras où notre fille prenait ses cours d'équitation en train de la photographier. Nous craignons une mise en place d'une prédation programmée. Que nous conseillez vous précisément ? Que devons nous dire demain au Chef d'établissement qui elle bien sûre n'est pas en cause mais qui dispose sans doute d'arguments professionnels et éthiques (établissement privé) auxquels nous n'avons pas songés. Merci pour votre très diligente réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Que nous conseillez vous précisément ? Que devons nous dire demain au Chef d'établissement qui elle bien sûre n'est pas en cause mais qui dispose sans doute d'arguments professionnels et éthiques (établissement privé) auxquels nous n'avons pas songés. Merci pour votre très diligente réponse

Je pense que le mieux serait de discuter avec cet enseignant de son comportement déplacé à l'égard de votre fille.

Dans l'immédiat d'un point de vu pénal, bien que je ne minimise pas son comportement, vous ne pouvez pas déposer plainte car il n'y a pas de fondement juridique (il n'y a pas eu de relations sexuelles ou autres). Il y a juste envoi de SMS.

De ce fait expliquer à ce monsieur que s'il continue vous saisirez l'inspection académique afin de signaler son comportement.

Cordialement